

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-61

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

MODIFICATION DE LA GRILLE  
TARIFAIRE DE LA SALLE DES  
FETES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : I. MAINAND**

Conformément aux articles L.2144-3 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Caluire et Cuire met à disposition une salle des fêtes communale.

Celle-ci est très utilisée par les associations caluirardes et les particuliers. Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont les suivants :

	Petite salle	Petite salle + cuisine	Grande salle	Grande salle + cuisine
En semaine (24 heures) De 09h à 09h le lendemain	162 €	237 €	266 €	355 €
En semaine (30 heures) De 09h à 14h le lendemain	190 €	286 €	320 €	430 €
Le Week-End (48 heures) Du samedi 09h au lundi 09h	266 €	345 €	480 €	678 €
Le Week-End (week-end élargi) Du vendredi 14h au lundi 09h	340 €	431 €	582 €	808 €

Afin d'optimiser la gestion de la salle des fêtes (frais d'entretien, sécurité), il est proposé :

- de limiter la fermeture de la salle à 4h00 du matin.
- de conserver uniquement les tarifs avec cuisine comprise.
- de supprimer le tarif en semaine 30 h, celui-ci étant très peu utilisé.

Il est donc proposé la grille tarifaire suivante :

	Petite salle avec cuisine (158 personnes)	Grande salle avec cuisine (410 personnes)
Semaine De 09h à 04h le lendemain	237 €	355 €
Week-End Du samedi 09h au dimanche 04h et du dimanche 10h à 20h	345 €	678 €
Week-End élargi Du vendredi 14h au dimanche 04h et du dimanche 10h à 20h	431 €	808 €
Heure supplémentaire	30 €	50 €

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération N° 2014-50 du 14 avril 2014, le maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal les tarifs des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Les tarifs seront actualisés par arrêté sur la base de l'évolution du taux directeur décidé annuellement en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour, 1 contre et 4 abstentions,

**- APPROUVE**

la nouvelle grille tarifaire de la Salle des Fêtes qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET